Date de la convocation	20 juin 2022
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	3

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

BUREAU SYNDICAL - Extrait du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022

n° D20220627 – 10

Objet : Protocole de fin de concession des ouvrages de réalimentation du Girou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération du Conseil syndical portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B B4-1 des délégations de compétences consenties au Bureau Syndical ;

Considérant que le Conseil Général de la Haute-Garonne a concédé à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) la construction, l'entretien et l'exploitation de deux ouvrages de stockage d'eau brute à usage principal d'irrigation :

- la retenue du Laragou, affluent du Girou, sise sur le territoire des communes de Montpitol (31), Verfeil (31) et Garrigues (81) d'une capacité prévisionnelle de 2 000 000 m³,
- la retenue de la Balerme, affluent du Girou, sise sur le territoire des communes de Verfeil (31) et Teulat (81) d'une capacité prévisionnelle de 2 000 000 m³
- les seuils de regulation associés à Bourg St Bernard et à Cépet ;

Considérant que par délibération de la commission permanente en date du 16 septembre 2009, le Conseil Général a adhéré au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement RESEAU31 et lui a transféré sa compétence « canaux, retenues et réseaux à des fins d'irrigation et de fourniture d'eau brute. » ;

Considérant qu'un avenant en date du 22 janvier 2014 est venu préciser les conditions de la substitution de RESEAU31 au Conseil Général dans le cadre de l'exécution de la concession. En effet, le Conseil Général a conservé certaines prérogatives relatives notamment à la propriété des ouvrages ;

Considérant que la concession est arrivée à échéance le 12 novembre 2021 ;

Considérant la délibération du Bureau Syndical du 28 septembre 2021 décidant la reprise en régie des ouvrages à compter de cette date et de fait l'intégralité des tâches d'exploitation et de maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que pour assurer au mieux la continuité du service public de la réalimentation du Girou et dans l'intérêt des parties, un protocole de fin de contrat est envisageable fixant les conditions :

- du retour des biens et notamment de leur assiette foncière au Conseil Départemental,
- de la remise en état des biens sur la base d'un état des lieux dressé contradictoirement,
- de l'arasement du seuil de Bourg-Saint-Bernard réalisé par la CACG sur la base d'un devis de 33 690 € HT de travaux auxquels s'ajoutent les études et missions associées,
- de remise de la documentation liée au service,
- du règlement des aspects financiers et fiscaux dont l'actif et la conservation des dettes ;

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le protocole, ci-joint, de fin de concession des ouvrages de réalimentation du Girou ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Protocole de fin de concession et ses annexes

PROTOCOLE DE FIN DE CONCESSION DES OUVRAGES DE REALIMENTATION DU GIROU

Entre,

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, 1, Boulevard de la Marquette, 31090 TOULOUSE Cedex 9

dont la dénomination sera ci-après **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ou LE DEPARTEMENT**

DE PREMIERE PART

Le SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE, RESEAU31, 3 rue André Villet, 31400 TOULOUSE

dont la dénomination sera ci-après **Le SYNDICAT ou le CONCEDANT**

DE DEUXIEME PART

La société dénommée la **COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE**, Société Anonyme d'Economie mixte, au capital de 2.100.000€ dont le siège social est situé Chemin de Lalette, CS 50449,65004 TARBES Cedex (65000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarbes sous le numéro B 592 780 233.

dont la dénomination sera ci-après **LA CACG ou LE CONCESSIONNAIRE**

DE TROISIEME PART

REPRESENTATION

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est représenté par son Président Monsieur Georges MERIC, dûment autorisé,

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, RESEAU31 est représenté par son Président Monsieur Sébastien VINCINI, dûment autorisé,

La société dénommée la COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE est représentée par Monsieur Willy LUIS, Directeur Général nommé à cette fonction par délibération du Conseil d'Administration de ladite CACG en date du 20 mai 2021 et domicilié en cette qualité au siège social de ladite CACG.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives Lesquelles préalablement au protocole objet des présentes ont exposé ce qui suit :

EXPOSE

I- Cahier des charges de concession pour la construction l'entretien et l'exploitation des ouvrages du 12 novembre 1991

Conformément à sa délibération en date du 26 juin 1991, Le Conseil Général de la Haute-Garonne a concédé à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne la construction, l'entretien et l'exploitation de deux ouvrages de stockage d'eau brute à usage principal d'irrigation :

- La retenue du Laragou, affluent du Girou, sise sur le territoire des communes de Montpitol (31), Verfeil (31) et Garrigues (81) d'une capacité prévisionnelle de 2 000 000 m³
- La retenue de la Balerme, affluent du Girou, sise sur le territoire de communes de Verfeil (31) et Teulat (81) d'une capacité prévisionnelle d 2 000 000 m³

La durée du contrat était de 30 ans à compter du 12 novembre 1991.

L'avenant n° 1 en date du 29 novembre 1996 a eu pour objet au vu de l situation hydraulique du bassin d'apporter des modifications relatives à l'achèvemen de la phase d'investissement et à la mise en application du contrat de concession e vigueur.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

II- Création du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Par délibération de la commission permanente en date du 16 septembre 2009, Le Conseil Général de la Haute-Garonne a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte et de lui transférer sa compétence « canaux, retenues et réseaux à des fins d'irrigation et de fourniture d'eau brute ».

Un avenant également intitulé **« avenant n°1 »** en date du 22 janvier 2014 est venu préciser les conditions de la substitution du SYNDICAT au Conseil Général dans le cadre de l'exécution du contrat de concession du 12 novembre 1991.

Le Conseil Général conservant cependant certaines prérogatives relatives notamment à la propriété des ouvrages.

L'avenant n°2 en date du 20 novembre 2014 entre la **CACG** et le **SYNDICAT** a eu pour objet de clarifier le périmètre du contrat de concession et de porter des modifications aux conditions financières de la concession.

III- Arrêtés-Préfectoraux

Les deux ouvrages ont été déclarés **d'utilité publique** par arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 9 septembre 1992.

Un second arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 9 septembre 1992 a porté **règlement d'eau** de ces deux ouvrages.

Arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 2 juillet 2007 de prescriptions complémentaires pour un ouvrage existant intéressant la sécurité publique, barrage de **Laragou.**

Arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 20 juin 2007 de prescriptions complémentaires pour un ouvrage existant intéressant la sécurité publique, barrage de La **Balerme.**

Arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 15 décembre 2008 qui a classé l'ouvrage du **Laragou** au titre de la sécurité publique en **classe C** et défini les mesures relatives à ce classement.

Arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 15 décembre 2008 qui a classé l'ouvrage de la **Balerme** au titre de la sécurité publique en **classe B** et défini les mesures relatives à ce classement.

Arrêté inter-préfectoral n° 31-2020-12-18-007 des Préfets de la Haute-Garonne et du Tarn en date du 18 décembre 2020 abaissant la cote d'exploitation de la retenue de la **Balerme.**

IV- Article 10 du contrat de concession

L'article 10 du contrat de concession modifié par l'avenant n°1 du 22 janvier 2014 précise qu'à l'expiration de la concession, soit le 11 novembre 2021 à minuit, le Conseil Général sera subrogé au concessionnaire et prendra possession de l'ouvrage et le lui remettra gratuitement et en état normal de fonctionnement.

REMISE DES BIENS EN FIN DE CONTRAT

I- Biens de retour de la collectivité

Le transfert de propriété de l'ensemble de l'aménagement réalisé comprenant l'assiette foncière ainsi que les ouvrages hydrauliques et leurs équipements annexes par la CACG pour le compte du **Conseil Départemental** sont intervenus juridiquement dès l'achèvement des ouvrages, le contrat de concession en ayant cédé pendant sa durée la jouissance à la CACG.

L'assiette foncière des ouvrages étant constituée des parcelles figurant ci-après :

Retenue du LARAGOU :

Département	Commune	Section	Numéro	Superficie (ca)	Lieu-dit	Nature
HAUTE GARONNE	MONTPITOL	A	888	19221	GOUBERTARIO	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	MONTPITOL	A	889	11471	GOUBERTARIO	Pré Eaux
HAUTE GARONNE	MONTPITOL	A	891	139344	LANDILLAC	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	MONTPITOL	A	733	1944	LESPIAU	Lac
HAUTE GARONNE	MONTPITOL	A	785	76	GOUBERTARIO	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	A	574	170635	EN FOUGASSIE	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	B	303	94894	BIOULAYGUE	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	A	438	331	LA MAGOU	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	A	444	165	LA MAGOU	Terre
TARN	GARRIGUES	C	262	6830	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	263	6230	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	286	8410	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	287	2100	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	288	10737	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	290	4350	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	291	3410	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	292	1670	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	293	2470	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	295	530	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	409	1535	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	410	1575	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	450	17952	CRABE NEGRE	Lac

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

Département	Commune	Section	Numéro	Superficie (ca)	Lieu-dit	Nature
TARN	GARRIGUES	C	452	813	PERBOSC	Lac
TARN	GARRIGUES	C	455	231	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	457	1750	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	459	405	ENPLATOU	Lac
TARN	GARRIGUES	C	461	145	ENPLATOU	Terre
TARN	GARRIGUES	C	475	544	ENPLATOU	Terre
TARN	GARRIGUES	C	477	7339	PERBOSC	Lac
TARN	GARRIGUES	C	481	1577	PERBOSC	Lac
TARN	GARRIGUES	C	482	14389	PERBOSC	Lac
TARN	GARRIGUES	C	485	193	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	486	2300	LA RIVIERE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	487	626	LA PLANQUE	Lac
TARN	GARRIGUES	C	488	131	ENPLATOU	Lac

Total Laragou : 53 ha 63 a 23 ca

Retenue de la BALERME :

Département	Commune	Section	Numéro	Superficie (ca)	Lieu-dit	Nature
HAUTE GARONNE	VERFEIL	E	731	23088	ENCLAUZADE	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	E	733	10196	ENGRIS	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	E	732	13982	ENGRIS	Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	F	888	196420	LA BALERME	Terre Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	F	887	2887	BALZIAGUES	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	ZI	13	3250	LE COMMUNAL	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	ZI	14	520	LE COMMUNAL	Terre
HAUTE GARONNE	VERFEIL	ZI	15	4280	EN AUGER	Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	ZI	16	4750	EN GRELOU	Eaux
HAUTE GARONNE	VERFEIL	ZB	60	200	LAS ISOULOUS	Terre
TARN	TEULAT	ZI	5	9160	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	6	2480	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	7	1500	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	8	4000	LA MOULINE	Lac

Département	Commune	Section	Numéro	Superficie (ca)	Lieu-dit	Nature
TARN	TEULAT	ZI	9	29020	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	10	14270	EN FARES	Lac
TARN	TEULAT	ZI	11	360	EN FARES	Lac
TARN	TEULAT	ZI	28	11980	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	78	33	LA FONTASSE	Terre
TARN	TEULAT	ZI	80	10	LA FONTASSE	Terre
TARN	TEULAT	ZI	83	1100	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	84	18887	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	88	6968	EN FARES	Lac
TARN	TEULAT	ZI	90	8654	EN FARES	Lac
TARN	TEULAT	ZI	92	1451	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	96	4217	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	97	1787	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	104	7836	LA MOULINE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	107	1588	LA MOULINE	Terre
TARN	TEULAT	ZI	110	11792	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZI	112	523	LA FONTASSE	Lac
TARN	TEULAT	ZK	1	260	EN AUGER	Lac
TARN	TEULAT	ZK	2	8250	EN AUGER	Lac
TARN	TEULAT	ZK	26	1760	LA CALLERIE	Lac
TARN	TEULAT	ZK	27	280	EN GRELOU	Lac
TARN	TEULAT	ZK	29	100	EN GRELOU	Lac
TARN	TEULAT	ZK	30	100	EN GRELOU	Lac
TARN	TEULAT	ZK	31	3170	EN GRELOU	Lac
TARN	TEULAT	ZK	64	6756	EN AUGER	Lac
TARN	TEULAT	ZK	66	51356	LA CALLERIE	Lac
TARN	TEULAT	ZK	69	39277	EN GRELOU	Lac
TARN	TEULAT	ZK	72	1148	MONTAUCEL	Terre
TARN	TEULAT	ZK	74	600	MONTAUCEL	Terre
TARN	TEULAT	ZL	19	250	MONTAUCEL BAS	La
TARN	TEULAT	ZL	46	1292	EN BAYROLES	Ter
TARN	TEULAT	ZL	49	6112	MONTAUCEL BAS	La
TARN	TEULAT	ZL	52	107	EN BAYROLES	La

Total Balerme : 51 ha 80 a 07 ca

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

La CACG ayant acquis ces parcelles pour le compte du Conseil Départemental, un acte authentique en la forme administrative ou notarié sera établi par ces 2 parties, à la charge du Conseil Départemental de faire publier auprès du service de la publicité foncière les parcelles propriété du Département et de rendre opposable aux tiers cette remise des biens immobiliers en fin de contrat.

L'acte authentique rappellera toutes les servitudes et conventions grevant ou bénéficiant aux biens objet de la concession.

La CACG remet également au Conseil Départemental la station hydrologique de mesure sur le GIROU de Cépet permettant de gérer les deux retenues.

II- Remise en état des biens

La remise en état des biens repose sur l'article 10 du contrat de concession et l'état des biens du service établi contradictoirement (Annexe 1). Un accord sur les modalités et le calendrier de remise en état étant intervenu.

Il est convenu entre les parties que les seuls travaux de remise en état à la charge de la CACG consisteront à :

- l'arasement du seuil de Bourg Saint-Bernard et la remise en état les berges correspondantes. La CACG réalisera, les études et travaux estimés à 33 690 €HT et détaillés en annexe 2. Au terme de l'opération la CACG s'engage à remettre le Dossier des Ouvrages Exécutés, ~~ces opérations devront avoir été réalisées avant le 31/12/2022.~~ La CACG se chargera d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à leur réalisation et d'avoir retenu les entreprises en charge de la réalisation de ces travaux avant le 31/12/2022.
- la recherche du drain D7 de la digue de la retenue de la Balerme et la remise en état de son exutoire.

Le présent protocole vaut transaction définitive entre les parties au sens des articles 2044 et suivants du Code civil, et notamment de l'article 2052.

En cas d'inexécution de l'une des quelconques conditions prévues au présent protocole, et passé un délai de quinze jours à compter de la réception d'une mise en demeure faite par courrier recommandé avec accusé de réception constatant l'inexécution de l'une quelconque des clauses du présent accord demeurée sans effet, les parties conservent la faculté re mettre en œuvre les recours permis par l'article 20 du contrat initial de concession du 12 novembre 1991.

REMISE DES DOCUMENTS

Afin de clôturer ladite concession, le délégataire se doit de remettre au **SYNDICAT** l'ensemble des documents rappelés ci-dessous

La remise des documents facilite la cession intégrale des droits et obligations relatifs au service et notamment attachés aux contrats.

La remise des documents se fait, par ailleurs, dans le respect de la réglementation en vigueur notamment, par application des articles 53-1 et 78 de l'ordonnance 2016-65 sur les contrats de concession. Chaque mise à disposition de documents électroniques est réalisée dans un format ouvert et aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé.

En conséquence, un exemplaire des différents dossiers visés ci-dessus ont été remis au **SYNDICAT** comme en attestent les parties.

1- L'état des biens du service établi contradictoirement à la date de la fin de la concession selon l'inventaire
2- Le Fichier des usagers, ces données étant nominatives et protégées par les dispositions de la Directive Européenne RGPD, conformément à nos contrats ces données ne peuvent faire l'objet « d'aucun *traitement ni cession à un tiers, de la part de la collectivité* » (Directive RGPD du 14 avril 2016).
3- Les plans relatifs à la réalimentation
4- Les dossiers techniques des ouvrages et du matériel (notices du matériel, notice d'entretien, notice d'exploitation, schéma électrique, notice Hygiène et Sécurité)
5- Les documents d'exploitation et de maintenance assortis notamment des données (SIG le cas échéant) et programmations correspondantes, et relatant le fonctionnement des installations sur la durée complète du contrat.
6- Les données du service
7- Les rapports de contrôles règlementaires
8- Les documents administratifs (servitudes, occupation du domaine public, ...) et contrats en cours, regroupant également toutes les conventions portant sur l'usage du bien et les fluides comme l'électricité hors autres contrats de maintenance et de prestation normalement échus en fin de concession
9- La liste des biens dédiés remis à la collectivité en fin de contrat
10- Les rapports du délégataire

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

REGLEMENT DES ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

En sa qualité de concessionnaire de l'aménagement la CACG a inscrit à l'actif de son bilan l'immobilisation correspondante.

Il ressort des enregistrements comptables que cette valeur à l'actif de son bilan s'élève à la somme de **4 649 696.46 €** hors taxes :

GIROU OPERATION I2106	**Montant €**	**Montant Francs**
ETUDES PREALABLES	-	-
PRIX PAYES AUX VENDEURS	794 083,95	5 208 849,28
FRAIS D'ACQUISITION	53 112,00	348 391,90
PREJUDICES	16 216,48	106 373,12
NEGOCIATIONS	85 250,61	559 207,37
REGLEMENTS AUX TIERS	2 767 760,26	18 155 317,17
IMPLANTATIONS	310 858,08	2 039 095,35
REGIES TRAVAUX	9 172,55	60 168,00
ETUDES, DIRECTION ET SURVEILLANCE	600 462,93	3 938 778,59
FRAIS CONSECUTIFS AUX ACHATS	858,75	5 633,00
PURE	-	-
ECHANGES AMIABLES	11 920,85	78 195,64
ASSIETTE TVA	**4 649 696,46**	**30 500 009,42**
ASSIETTE ARRONDIE	4 649 696,40	30 500 009,00
Taux 20,6%	957 837,46	6 283 001,85

La CACG ayant effectué cette livraison à soi-même au 31 décembre 1998, il n'y a pas lieu d'opérer de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée initialement déduite selon les dispositions de l'article 207 de l'annexe II du code général des impôts.

La CACG atteste ne pas avoir constitué de provisions relatives aux biens de retour étant précisé que lesdites provisions n'auraient pas eu vocation à lui demeurer.

La CACG conserve les dettes relatives au service et contractées avant le 12 novembre 2021.

La CACG assume à ses frais les conséquences des litiges avec les tiers nés avant le terme du contrat, même s'ils sont révélés postérieurement. De même, elle conservera les produits qui pourraient lui être attribués.

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole est applicable à compter de sa signature et s'impose jusqu'à l'exécution totale des obligations en découlant notamment en matière de remise en état des biens.

DECLARATION DES PARTIES

Fait à .....le.....en 3 exemplaires originaux

Pour le Conseil Départemental	Pour RESEAU31	Pour la CACG
M. Georges MERIC Président	**M. Sébastien VINCINI** Président	**M. Willy LUIS** Directeur Général

Annexes :

- Annexe 1 : état des biens du service établi contradictoirement
- Annexe 2 : devis d'arasement du seuil de Bourg St Bernard (travaux seuls)

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

Annexe 1

CACG

Etat des lieux - Barrage de la Balerme

Description Barrage		Unité	Qte	Bien	Etat	Observations CACG	Observations Réseau 31
Installations électriques							
Local technique		m²	5	Retour	Etat satisfaisant Maintenance en 2020		-
Porte		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Disjoncteur général		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Armoire d'automatisme et de puissance		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Automate programmable	TSX Modicon	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Télégestion	Soffrel	U	1	Retour	Etat satisfaisant		Test affichage satisfaisant
Ecran tactile	Kep	U	1	Retour	Etat satisfaisant		Test fonctionnement satisfaisant
Commande moteur		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Boitier de télémesure de la hauteur de restitution	Auteg	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Chaîne de mesure		U	3	Retour	Etat satisfaisant		
Sonde de mesures	Télémesure restitution, télécommande restitution, télémesure lac	U	3	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant		Test fonctionnement satisfaisant
Eclairage local		U	1	Retour	Etat satisfaisant	Ampoule locale HS	Eclairage défectueux
Radiateur		U	1	Retour	Etat satisfaisant		
Chambre des vannes et restitution							
Vantellerie							
Chambre des vannes	Génie civil	m²	15	Retour	Etat satisfaisant Nettoyage complet en 2020		-
Echelle d'accès		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Conduite de vidange	DN700 acier enrobé	ml	121	Retour	Etat satisfaisant	Côté bassin de dissipation, conduite en bon état intérieur mais enrobage extérieur en mauvais état	Dégradation de l'enrobage de la conduite de vidange (au voisinage du bassin de dissipation)
Vanne de garde	DN700 papillon	U	1	Retour	Révision en 2017 Etat satisfaisant		-
Vanne de restitution	DN500 monovar avec moteur	U	1	Retour	Etat satisfaisant Passante Révision en 2020		-
Vanne de vidange rapide	DN700 papillon	U	1	Retour	Etat satisfaisant Passante		-
Vanne by pass débit réservé		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Vide-cave		U		Propre	Etat satisfaisant		-
Ouvrage de restitution							
Ouvrage restitution	Génie civil à surface libre, recouvert de caillebottis	m²	30	Retour	Etat satisfaisant Dévasé en 2020		-
Mur brise-énergie	Maçonnés	U	2	Retour	Etat satisfaisant		-
Vé de mesure	Acier	U	1	Retour	Etat satisfaisant	Légèrement voilé, mais ne perturbe le bon fonctionnement de l'ouvrage	Paroi du déversoir triangulaire (mince paroi) non plane
Echelle limnimétrique restitution	Réglette spitée	ml	1	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant		-
Digue							-
Remblai	Remblai homogène argileux	m³	86 500	Retour	Etat satisfaisant Mouillère au niveau de P10		Zone d'accumulation d'eau au niveau du puits de décompression P10 - sortie de drain (D7 à confirmer) manquante
Clé d'étanchéité	Clé en remblai + injections d'un coulis ciment surmoulu en versant droit et gauche	U	1	Retour	Enterré		-
Chemin de crête	Gravillonnée	ml	170	Retour	Etat satisfaisant		-
Antibatillage	Enrochements libres	m²	1 700	Retour	Etat satisfaisant		-
Passerelle ou pont	1 passerelle dalot en génie civil	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Evacuateur de crues	A surface libre sur remblai côté droit en béton armé	ml	65	Retour	Fissures et écartements (surveillés lors des visites d'auscultation) Couvre-joints refait en 2020		Présence de fissures et de joints defectueux ou absents & présence d'un ancien tube de sonde
Echelle de déversement		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Barrières/grillage de protection de l'évacuateur de crues	Garde-corps des deux passerelles	ml	8	Retour	Etat satisfaisant		-
Bassin de dissipation	Enrochements libres	m²	240	Retour	Etat satisfaisant Déchaussement de quelques blocs en rive droite Colmatage des blocs réalisé en rive gauche		Présence de roches déchaussées
Auscultation							
Piézomètre	Tubes PVC avec fermeture vissée	U	5	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021 (manque PZ4)	PZ4 non observé	Piézomètre PZ4 manquant
Puits de décompression	Tubes PVC avec té de rejet pour l'artésianisme	U	12	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021	1 couvercle manquant sur P11	Capot manquant sur puits "P11"
Stabilité topographique		U	3	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021 (1 repère non mesuré)		-
Repères topographiques (remblai)	Fer à béton protégé par un capot alu	U	6	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021	1 capot manquant sur repère n°3	Capot manquant sur repère "3"
Repères topographiques (génie civil)	6 spits au niveau du coursier et 2 repères sur le seuil	U	8	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021		-
Sorties de drains	Préfabriqué béton dans fossé avec sortie en tube PVC	U	8	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021 (manque D7)		-
Collecteur	Fossé ouvert	ml	190	Retour	Etat satisfaisant Pente faible ne permettant pas toujours le bon écoulement		Présence d'un madrier en zone basse à gauche du remblai / présence d'un arbre déchaussé au voisinage du fossé
Echelles limnimétriques lac	Réglettes sur support métallique avec index	U	13	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant		12 échelles
Mobilier							
Chemin d'accès	Parking en bout	ml	130	Retour	Raviné		-
Barrières d'accès	Chaîne (Crête de digue et chemin accès station)	U	2	Retour			-
Signalétique		U	4	Retour	2 à l'entrée digue côté parking, 1 évacuateur de crue, 1 à l'autre extrémité de la digue	Les 2 panneaux à l'entrée du parking sont tagués	Panneaux tagués & dégradés (texte peu visible)
							-
Ouvrage de prise amont immergée							-
Crépine/barreaudage	Crépine sur té	U	1	Retour	Etat satisfaisant (non accessible mais pas d'indication de dysfonctionnement)		-

Visite réalisée le 19/10/2021

Signatures :

Représentant Conseil Départemental 31	Représentant SMEA - Réseau 31	Réprésentant CACG	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

CACG

Etat des lieux - Barrage du Laragou

Description Barrage		Unité	Qte	Bien	Etat	Observations CACG	Observations Berger 31
Installations électriques							
Local technique		m²	12	Retour	Etat satisfaisant Maintenance en 2020		Présence d'un câble de téléphonie au sol
Porte		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Disjoncteur général		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Armoire d'automatisme et de puissance		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Automate programmable	TSX Modicon	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Télégestion	Soffrel	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Ecran tactile	Kep	U	1	Retour	Etat satisfaisant		Test affichage satisfaisant
Commande moteur		U	1	Retour	Etat satisfaisant		Test fonctionnement satisfaisant
Boitier de télémesure de la hauteur de restitution	Auteg	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Chaîne de mesure		U	3	Retour	Etat satisfaisant		-
Sonde de mesures	Télémesure restitution, télécommande restitution, télémesure lac	U	3	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant		Test fonctionnement satisfaisant
Eclairage local		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Radiateur		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Chambre des vannes et restitution							
Vantellerie							
Chambre des vannes	Génie civil	m²	15	Retour	Etat satisfaisant Nettoyage complet en 2020		-
Echelle d'accès		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Conduite de vidange	DN700 acier enrobé	ml	83,75	Retour	Etat satisfaisant		-
Vanne de garde	DN700 papillon	U	1	Retour	Révision en 2017 Etat satisfaisant		-
Vanne de restitution	DN500 pelle avec moteur	U	1	Retour	Etat satisfaisant Passante Révision en 2020		-
Vanne de vidange rapide	DN700 papillon	U	1	Retour	Etat satisfaisant Passante		-
Vanne by pass débit réservé		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Vide-cave		U	1	Propre	Etat satisfaisant		-
Ouvrage de restitution							
Ouvrage restitution	Génie civil à surface libre, recouvert de caillebottis	m²	30	Retour	Etat satisfaisant Dévasé en 2020		Génie civil localement dégradé
Mur brise-énergie	Maçonnés	U	2	Retour	Etat satisfaisant		-
Vé de mesure	Acier	U	1	Retour	Etat satisfaisant	Légèrement voilé, mais ne perturbe le bon fonctionnement de l'ouvrage	Paroi du déversoir triangulaire (mince paroi) non plane
Echelle limnimétrique restitution	Réglette spitée	ml	1	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant		-
							-
Digue							
Remblai	Remblai homogène argileux	m³	69 000	Retour	Etat satisfaisant Mouillère au niveau de P10		-
Clé d'étanchéité	Clé en remblai	U	1	Retour	Enterré		-
Chemin de crête	Gravillonnée	ml	260	Retour	Etat satisfaisant		-
Antibatillage	Enrochements libres	m²	2 500	Retour	Etat satisfaisant		-
Passerelle ou pont	1 passerelle dalot en génie civil	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Evacuateur de crues	A surface libre sur remblai côté gauche en béton armé	ml	45	Retour	Fissures et écartements (surveillés lors des visites d'auscultation) ~~Couvre-joints refait en 2020~~	Joints du coursier : état moyen	Présence de fissures et de joints defectueux ou absents & présence d'un ancien tube de sonde
Echelle de déversement		U		Retour	Etat satisfaisant		-
Barrières/grillage de protection de l'évacuateur de crues	Garde-corps des deux passerelles	ml	9	Retour	Etat satisfaisant		-

Bassin de dissipation	Enrochements libres	m²	180	Retour	Etat satisfaisant Déchaussement de quelques blocs en rive droite Colmatage des blocs réalisé en rive gauche	Inversement de rive (déchaussement rive gauche et colmatage ok en rive droite)	Présence de roches déchaussées
Auscultation							
Piézomètre	Tubes PVC avec fermeture vissée	U	4	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en mai 2021 (PZ4 non mesuré)	Non observés PZ2 et PZ4	PZ2 manquant & PZ4 manquant
Puits de décompression	Tubes PVC avec té de rejet pour l'artésianisme	U	16	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en mai 2021		-
Stabilité topographique		U	3	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021		-
Repères topographiques (remblai)	Fer à béton protégé par un capot alu	U	5	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021	Capot manquant sur repère n°1	Capot manquant sur repère 1
Repères topographiques (génie civil)	4 spits au niveau du coursier et 4 repères sur le seuil	U	8	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en juin 2021	Sur le seuil, il y a 2 spits et 2 autres mesures se font directement sur le béton	2 spits uniquement sur le seuil
Sorties de drains	Préfabriqué béton dans fossé avec sortie en tube PVC	U	6	Retour	Etat satisfaisant - dernière mesure en mai 2021 (D6 non mesuré)	Ce n'est pas D6 mais D5 qui est manquant. D1 PVC cassé	Sortie drain D1 dégradé / drain D6 non retrouvé
Collecteur	Fossé ouvert	ml	250	Retour	Etat satisfaisant Pente faible ne permettant pas toujours le bon écoulement	Eau stagnante entre D3 et exutoire bassin de refoulement en rive gauche	Présence d'eau stagnante an amont de l'exutoire du collecteur rive droite
Echelles limnimétriques lac	Réglettes sur support métallique avec index	U	13	Retour	Renouvellements réguliers Etat satisfaisant	Correction à réaliser : 9 échelles limnimétriques	9 échelles
Mobilier							
Chemin d'accès	Parking en bout	ml	130	Retour	Raviné		-
Barrières d'accès	Chaîne (chemin d'accès)	U	1	Retour	Chemin d'accès	boue	Chemin en terre, boueux
Signalétique		U	2	Retour	Entrée chemin d'accès et rambarde passerelle		-
Ouvrage de prise amont immergée							
Crépine/barreaudage	Crépine sur té	U	1	Retour	Etat satisfaisant (non accessible mais pas d'indication de dysfonctionnement)		Non visible

Visite réalisée le 19/10/2021

Signatures :

Représentant Conseil Départemental 31	Représentant SMEA - Réseau 31	Réprésentant CACG	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

CACG

Etat des lieux - Station hydrométrique de Cépet

Description Station hydrométrique		Unité	Qte	Bien	Etat	Observations CACG	Observations Réseau 31
Station hydrométrique							
Seuil de mesure	Palplanches battues type PAL3270 7mm et UPN avec enrochements de protection	U	1	Retour	Etat satisfaisant Renouvellement en 2015		-
Echelle limnimétrique		U	1	Retour	Etat satisfaisant		-
Sonde	Paratronic	U	1	Retour	Renouvellements réguliers		-
Boîtier de télégestion	Auteg	U	1	Retour	Etat satisfaisant		-

Visite réalisée le 19/10/2021

Signatures :

Représentant Conseil Départemental 31	Représentant SMEA - Réseau 31	Réprésentant CACG

CACG

Etat des lieux - Station hydrométrique de Bourg-St-Bernard

Description Station hydrométrique		Unité	Qte	Bien	Etat	Observations CACG	Observations Réseau 31
Station hydrométrique							
Seuil de mesure	Palplanches battues	U	1	Retour	Non fonctionnel	Renard en rive droite. Arrasement ou reprise à décider par MOA ?	Seuil détruit - berges effondrées, **arbres déracinés présentes dans le lit du Girou**
Echelle limnimétrique		U	1	Retour	Bon état		-
Sonde		U	0	Retour	Absent		Equipement absent
Boîtier de télégestion		U	1	Retour	Non fonctionnel		Equipement absent

Visite réalisée le 19/10/2021

Signatures :

Représentant Conseil Départemental 31	Représentant SMEA - Réseau 31	Réprésentant CACG

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 28/06/2022
ID : 031-200023596-20220627-20220627_10-CC

Annexe 2

MONTIEUX TRAVAUX
valoriser la terre et l'eau

Génie végétal - Aménagement cours d'eau et forêt - Conduites et appareillages hydrauliques - Palplanches

Devis n° D2204102

CACG

A l'attention de M. Vincent ARTIGUENAVE
v.artiguenave@cacg.fr

Retrait seuil Bourg Saint Bernard

01/04/2022 **Chargé d'Affaire : Guillaume MONTIEUX**

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Quantité	Px unit HT	Montant HT
1	Installation de chantier et atelier de battage/arrachage	F	1	3 500,00 €	3 500,00 €
2	Bûcheronnage et élagage autour de l'ouvrage rive droite et rive gauche- Abattage et coupe des arbres - Retrait de certaines souches- Branchage broyés -	F	1	2 500,00 €	2 500,00 €
3	Terrassement pour accès pied de berge rive droite et rive gauche	F	1	1 800,00 €	1 800,00 €
4	Retrait du seuil en palplanches au droit de la rivière - Arrachage avec vibrofonceur + découpe oxycoupage	ml	10	400,00 €	4 000,00 €
5	Fourniture et mise en place géotextile	m²	100	4,00 €	400,00 €
6	Fourniture et mise en place couche de transition	T	350	39,00 €	13 650,00 €
7	Fourniture et mise en place enrochement de gros calibre	T	160	49,00 €	7 840,00 €

TOTAL HT	**33 690,00 €**
TVA 20%	6 738,00 €
TOTAL TTC	**40 428,00 €**

Devis établi sur la base d'une érosion de berge au 11/03/2022 : toute évolution ultérieure pourra engendrer une modification technique et de coût

A votre charge

Autorisation de passage et stockage de matériaux dans les champs rive droite et gauche.

Autorisations diverses

Validité du devis : 3 mois

Si accord du devis merci de le renvoyer signé, tamponné et daté avec la mention BON POUR COMMANDE

CONDITIONS GENERALES :

Par le simple fait d'accepter le matériel de l'entreprise sur son chantier, le client s'engage à respecter les conditions générales ci-incluses, et à payer le prix convenu. En cas de retard dans l'exécution des travaux, aucune indemnité ne pourra être réclamée. En cas de contestation, le prix sera appliqué selon le tarif syndical et les conditions de la chambre des métiers d'Auch. Les bris de canalisations et de tout obstacle caché quel qu'il soit, seront aux risques du client. En cas de contestation ou de litige quelconque et quelles que soient les conditions générales du client, seul le Tribunal d'Auch sera compétent. Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix de l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leurs prix si elles ont déjà été revendues (loi n° 80.335 du 12 mai 1980). En cas de retard de paiement, pénalité calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux annuel de 15.6 %.

"Frontignan" 32190 VIC-FEZENSAC - Tél : 05 62 58 06 00
Mail : contact@montieux-travaux.com Web : www.montieux.com